

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) 25 cent

RECLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à		Départs de		Arrivées à		Arrivées à	
CAHORS	CAHORS	CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX
11 h. 10 ^m matin.	1 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 45 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	9 h. 19 ^m soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »		4 » 4 » »

(Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 7 Mai.

Le Sénat, la Chambre des députés, l'opinion publique tout entière ont éprouvé la plus vive impression de surprise et de joie, dans la journée du 1^{er} mai. Ce Paris brillamment pavé et illuminé, cette foule immense qui parcourait les boulevards et les rues, ce spectacle de tout un peuple saluant l'heureuse présence d'un million d'étrangers à Paris, tout cela est fait pour remuer profondément les âmes françaises. Le *Constitutionnel* traduit ainsi son admiration :

« Pas un discours ni au Sénat ni dans la Chambre. Pas une proclamation du gouvernement aux Parisiens. Mais eux, avec l'élan de leur instinctive énergie, de leur sens national si vif et si net, ont subitement produit une des plus grandes manifestations de ce siècle. »

Le *Journal des Débats* constate de son côté ce qui suit : « Nous n'avions jamais assisté à un pareil spectacle, et les plus âgés sont obligés de rappeler leurs plus vieux souvenirs pour y retrouver une manifestation aussi spontanée, aussi unanime, aussi éclatante de sentiment populaire. »

On lit encore dans le *Journal des Débats* :

« Personne ne songeait, il y a quelques jours à peine, à la grande fête dont nous venons d'être témoins. Aucun préparatif n'avait été fait, aucune mesure n'avait été prise pour donner à l'ouverture de l'Exposition universelle de 1878 le caractère d'une immense démonstration nationale et pacifique. On peut dire sans exagération que l'idée en est subitement sortie des entrailles mêmes de Paris. Il a suffi d'un projet lancé par quelques journaux et d'une décision du conseil municipal, pour qu'une sorte de commotion électrique parcourût à l'instant la ville entière et y produisît une véritable explosion patriotique. On a parlé de mot d'ordre, d'invitations menaçantes adressées par des meneurs au commerce parisien. Ceux qui hasardent de semblables insinuations ne savent-ils pas, par une expérience personnelle, combien les mots d'ordre et les invitations menaçantes sont incapables de produire de tels effets ? Ont-ils oublié ce qu'étaient sous l'Empire, les fêtes du 15 août ? Non il n'a pas été nécessaire de soulever par des moyens subreptifs l'enthousiasme populaire ; il n'a pas été nécessaire de créer des sentiments factices pour les faire éclater en manifestations trompeuses. Comme l'a très-bien dit M. Grévy dans un discours que tous les groupes de la Chambre ont applaudi, l'âme et le cœur de Paris ont été profondément secoués par une grande pensée nationale, et c'est ce qui fait qu'en deux jours, sans plan déterminé, sans injonction d'aucune sorte, sans préméditation, sans apprêt, toutes nos maisons se sont couvertes de drapeaux, toutes nos fenêtres de lampions, toutes nos rues d'une foule avide de participer à la première manifestation du relèvement de la France par la sagesse, par le travail et par la paix ! »

Un calme admirable, une gaieté tranquille ont régné partout. Tous les quartiers ont été couverts de drapeaux et d'illuminations. Les plus petites rues, les impasses à peine fréquentées brillaient autant que les grands boulevards. On sentait que tout le monde était uni dans une même pensée. Il n'y a eu de provocation pour personne, et ceux qui regretteraient cette magnifique explosion de sentiment populaire avoueraient par là que l'esprit de faction a étouffé chez eux l'esprit patriotique, et qu'ils ne peuvent voir la France heureuse et constante sans éprouver un de ces dégoûts honteux dont les âmes basses sont seules susceptibles.

La France, en effet, a le droit d'être fière d'elle-même et de laisser paraître sa fierté. Après tant de revers, après tant de critiques passionnées écoutées en silence, après tant d'humiliations essayées sans

colère, il lui est permis de relever la tête et de dire aux étrangers : « Vous savez ce que nous étions devenus il y a huit ans. Nous n'avions plus de gouvernement, nos finances étaient détruites, notre industrie et notre commerce étaient paralysés, nos forces morales et matérielles avaient reçu une atteinte en apparence mortelle. La plus criminelle des insurrections succédait à la plus désastreuse des guerres semblait nous préparer un avenir d'anarchie perpétuelle, triste prélude d'une conquête définitive ! Eh bien ! en huit ans nous nous sommes donné un gouvernement aujourd'hui inébranlable, nous avons payé nos dettes et relevé à tel point nos finances qu'elles paraissent plus prospères que jamais. Pendant qu'on parlait au dehors de notre irrémissible décadence, nous travaillions avec ardeur. Nos industriels, nos commerçants, nos artistes faisaient preuve d'un zèle et d'une persévérance admirables. Leurs œuvres sont sous vos yeux, jugez-les ! Quant à la maladie révolutionnaire sous laquelle on nous croyait prêts à succomber, depuis huit ans on n'en a plus revu un seul symptôme. Nous avons eu à subir les plus coupables provocations sans que la plus petite tentative de soulèvement se soit produite sur un point quelconque du territoire. Voulez-vous savoir maintenant si la paix n'est que superficielle et si la moindre étincelle risque d'allumer un incendie ? regardez nos rues, nos places et nos boulevards : ils sont encombrés d'une foule telle, que la circulation en est devenue impossible, et il n'y a pas un sergent de ville pour maintenir ces masses profondes, agitées et émuees par des sentiments chaleureux ! Sous les gouvernements antérieurs, un encombrement semblable eût entraîné d'inévitables désordres. Aujourd'hui tout est calme, pacifique, presque recueilli. Sont-ce là les indices d'une décadence nationale ? Un peuple qui a fait ce que nous avons fait, qui a achevé en huit ans son éducation politique, qui s'est relevé sans bruit de la plus cruelle des chutes et qui se présente aujourd'hui sans ostentation, mais sans fausse honte, avec le sentiment de ses fautes et des efforts qu'il a tentés pour les réparer, à l'examen de l'étranger, est-il un peuple perdu ? »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 mai.

L'ordre du jour du 3 mai appelle la discussion du projet de loi qui tend à porter la pension de la veuve d'un militaire ou d'un marin au tiers au lieu du quart du maximum de celle dont le mari était titulaire.

La même faveur est réclamée pour les orphelins, enfants d'un militaire ou d'un marin retraité.

La déclaration d'urgence demandée par le rapporteur est accordée par la Chambre, et le débat est ouvert par M. de Gasté, qui défend le principe du projet de loi en délibération.

Après un assez long débat et l'adoption successive des articles dont ce projet de loi se compose, la Chambre décide qu'avant le vote sur l'ensemble, il sera communiqué à la commission du budget.

Dans la séance du 4 mars, la Chambre invalide M. Léon Renard, député de la droite, élu par les électeurs de la deuxième circonscription de Valenciennes.

Le télégraphe nous a transmis les paroles prononcées par le prince de Galles, au banquet qui lui a été offert par les exposants anglais. L'opinion publique accueille chaleureusement le langage si élevé et si consolant de l'héritier de la couronne d'Angleterre. Voici le complet-entier du banquet.

Lord Granville présidait. A sa droite était placé le prince de Galles, et à sa gauche M. le ministre

du commerce. M. Krantz occupait la droite de Son Altesse. On remarquait encore à la table d'honneur le duc de Sutherland, lord Northbrook, lord Delfile, le duc de Newcastle, le duc de Manchester, sir Richard Wallace et le docteur Lyon Playfair.

Tous les membres de la commission anglaise, l'ex-lord-maire de Londres, M. Stones, le docteur Simons, sir John Bennet, M. Holmes, membre du Parlement, M. Rimmel, M. Bell, M. Palmer, ainsi que les principaux exposants anglais, au nombre de plus de 200, trois délégués de la chambre de commerce anglaise de Paris, MM. Murray, Pelter et Delano ; enfin, les représentants des principaux journaux anglais assistaient à cette magnifique fête.

Un orchestre invisible, placé sous la direction du chef d'orchestre de la Présidence, a exécuté divers morceaux d'Auber, de Verdi, de Gounod, de Strauss et de Metra.

En sa qualité de *Chairman*, lord Granville a porté un premier toast à la reine Victoria et un second au maréchal de Mac-Mahon, président de la République française.

M. Teisserenc de Bort a répondu au nom du maréchal disant qu'il était heureux de voir porter en même temps les toasts aux chefs de deux nations si unies aujourd'hui, et qui poursuivent chacune de leur côté, quoiqu'elles aient une forme différente, le même but politique : gouvernement du pays par lui-même.

Lord Granville, reprenant alors la parole, a porté un toast à S. A. R. le prince de Galles, qui s'est levé pour répondre. Le prince a porté en français un toast au pouvoir exécutif français et à M. Krantz. Parlant alors de la France en termes passionnément épris, il a déclaré que les anciennes divisions qui séparaient autrefois ce pays de l'Angleterre ne devaient plus reparaitre. « Vous tous qui êtes présents, a dit le prince en accentuant ses paroles, comme tous ceux qui me connaissent, vous savez que tous les désirs de mon cœur sont pour la grandeur et la prospérité de la France. »

L'enthousiasme a redoublé ; un moment on eût cru assister à une fête nationale française au milieu de Français.

M. Krantz a remercié le prince, qui, après avoir porté la santé de lord Granville, s'est retiré dans un salon particulier.

La fête a pris fin vers minuit seulement.

Le rétablissement des Tours

Ce n'est pas seulement le Sénat qui est saisi, par l'initiative spontanée de quelques-uns de ses membres, d'une proposition de loi tendant à ce que les tours soient rétablis. M. de Lacroix a présenté à la Chambre un projet analogue à celui de MM. Bérenger, de Belcastel et Schœlcher.

Ce projet a été examiné par une commission qui a chargé M. Lacascade de faire, sur le rétablissement des tours, un rapport favorable. On trouve dans ce rapport d'intéressants détails historiques et des statistiques actuelles instructives.

Le premier hospice destiné à recueillir des enfants trouvés a été fondé en 1198 par Guy, fils de Guillaume, comte de Montpellier.

Puis, dit M. Lacascade, en 1642 survint un homme, un grand cœur, un ami de l'humanité que l'Eglise a, depuis, rangé au nombre de ses saints. Il comprit qu'il ne suffisait pas de nier le droit des bâtards à l'assistance et que la loi chrétienne faisait un devoir de secourir l'infortune quelle que fût sa cause.

Ainsi se fonda l'hôpital des Enfants-Trouvés sous la sublime inspiration de saint Vincent-de-Paul. On y recevait indistinctement tous les enfants qui y étaient déposés.

C'est là le principe même du tour, tel qu'il a fonctionné dans la législation de 1811, aujourd'hui tombée en désuétude, mais qu'aucune législation nouvelle n'a abolie.

C'est la remise en vigueur de cette législation de 1811 que les rapporteurs du Sénat et de la Chambre réclament d'un commun accord sous l'influence d'un même sentiment d'humanité et de charité.

Avant de réclamer l'exécution du décret impérial du 19 janvier 1811, qui a toujours force de loi, M. Lacascade résume, dans son rapport, les arguments que formulent les adversaires de l'institution des tours.

Cette institution a, selon ses détracteurs, les trois inconvénients suivants :

- 1^o Elle invite à la dissolution des mœurs par la facilité qu'elle procure pour l'abandon de l'enfant ;
- 2^o Elle facilite le dépôt d'enfants légitimes ;
- 3^o Elle brise tout lien entre l'enfant et ses parents.

Mais voici ce que répondent les moralistes et les philanthropes qui réclament avec énergie le rétablissement des tours, illégalement supprimés par simple mesure administrative :

1^o Il est prouvé que la suppression du tour n'a nullement diminué le nombre des naissances illégitimes, tandis que, depuis 1840, époque où le décret de 1811 est tombé en désuétude, certains crimes se sont accrues dans une notable proportion ;

2^o Le nombre d'enfants légitimes déposés dans les tours n'a jamais dépassé un vingtième, il tendait à diminuer chaque année, et on ne peut pas admettre que la mère légitime assez dénutrée pour y jeter son enfant, quand elle en a la possibilité, ne sera pas tentée de s'en débarrasser par un moyen quelconque, quand elle n'aura plus ce moyen de se décharger sur d'autres du soin de son existence ;

3^o Mieux vaut enfin, pour l'enfant, la séparation de tout lien, la privation de toute famille, plutôt que la certitude de la mort ; et il y a peut-être plus d'intérêt pour lui, comme pour la société, à ne point le rattacher, malgré sa mère, à une origine irrégulière.

Passons à la statistique. Elle a une terrible éloquence contre la pensée égoïste qui a amené la suppression des tours :

En 1828, le tour fonctionnait, 8 accusations sont lancées pour crime d'avortement contre 16 accusés ;

En 1858, le nombre des accusés de cette nature s'est élevé à 21, et celui des accusés à 45.

En 1828, 92 accusations d'infanticides, 99 accusés.

En 1858, 222 accusations d'infanticides, 252 accusés.

M. le docteur Brochard cite, dans son ouvrage, intitulé : *la vérité sur les enfants trouvés*, des chiffres encore plus navrants. C'est lui qui, le premier, a appelé l'attention sur le nombre toujours croissant des morts-nés et surtout des morts-nés illégitimes.

Ainsi, d'après M. Bunacle, la proportion suivante s'est remarquée :

En 1839, 27,490 morts-nés ont été déclarés ; ce qui donne une proportion de 1 sur 35,8 naissances.

En 1845, 28,663 : Proportion sur les

naissances, 1 sur 34,2 ;
 En 1855, 38,013 : Proportion sur les naissances, 1 sur 22,6 ;
 En 1855, 46,963 : Proportion sur les naissances, 1 sur 19,7 ;
 Enfin, en 1873, malgré une diminution de deux millions d'habitants, par suite de la guerre de 1870-71, 44,487 morts-nés ont été déclarés : Proportion sur les naissances, 1 sur 19,6.
 Si l'on recherche maintenant cette même proportion entre les naissances et les décès d'enfants *illégitimes*, on la voit descendre à ces chiffres navrants :
 En 1839, il y a 1 décès sur 20 naissances d'enfants illégitimes ;
 En 1845, 1 sur 17 ;
 En 1855, 1 sur 14 ;
 En 1873, 1 sur 11 ;
 Le nombre des morts-nés, ainsi que le constate M. Lacascade, a donc presque doublé chez ces pauvres petits êtres sans liens, paternels depuis trente-et-un ans que le tour a disparu de nos hospices.

ORIENT

De nouvelles négociations, cette fois directes, sont engagées entre la Russie et l'Angleterre, pour tâcher de s'entendre afin d'arriver à un congrès. On croit généralement, dans les hautes sphères, que l'Angleterre voyant la Russie épuisée d'hommes et d'argent se montrera très exigeante.

Un journal important d'Allemagne contient ce qui suit :

Si la Russie avait à soutenir une guerre contre l'Angleterre elle pourrait probablement conserver ses positions actuelles et placer assez de troupes le long de ses côtes ; mais il ne lui resterait pas un seul soldat pour prendre des mesures contre l'Autriche, qui déciderait du sort de l'empire russe, si le gouvernement de Vienne pouvait se résoudre à agir militairement. Cette situation explique certainement la politique temporisatrice de la Russie.

Cette puissance se risquerait peut-être à faire la guerre à l'Angleterre ; mais elle ne peut prendre une pareille résolution que si elle est absolument sûre de l'Autriche. Si l'Autriche ne veut pas conclure d'arrangement particulier avec la Russie, cette dernière puissance sera donc forcée de se conformer au désir unanime de presque toute l'Europe, ne fut-ce que dans la dernière phase des négociations.

Ce n'est qu'avec l'assentiment facile des autres nations que la Russie a pu mener à bonne fin la dernière guerre ; si les puissances les plus intéressées, c'est-à-dire l'Angleterre, et l'Autriche, se montrent unies lors de la conclusion définitive de la paix, la Russie sera obligée de se soumettre à leurs conditions, parce qu'elle n'a pas une force militaire suffisante pour résister avec quelque chance de succès à une attaque simultanée de ces deux puissances.

Du reste, on n'attache aucune espérance en faveur du maintien de la paix à la visite, que la

princesse impériale d'Allemagne fait en ce moment à la cour de la reine Victoria sa mère. L'esprit public en Angleterre est tellement surexcité qu'il n'est au pouvoir d'aucune influence de palais de le changer ou de le modifier. La reine Victoria partage en outre plus que jamais les sentiments anti-russes dont témoignent les lettres qu'elle écrit à l'époque de la guerre de Crimée. Elle vient de faire remercier, par une lettre des plus flatteuses, le poète et chanteur Williams de l'envoi d'un chant de guerre, où il n'est question que de la perfidie et de l'hypocrisie russes.

On se rappelle qu'il y a un an parut un poème de Tourguenoff où sous une forme saisissante, la reine Victoria était représentée applaudissant aux massacres de Bulgarie. Cette offense avait été vivement ressentie.

On mande de Roustchouk à la *Nouvelle Presse libre* un fait très grave à la charge de l'administration russe en Bulgarie. Un Italien, qui habite cette ville, fut signalé, il y a quinze jours, par un de ses ennemis comme ayant dénoncé aux autorités turques plusieurs Bulgares coupables de menées révolutionnaires. Cet Italien fut appréhendé au corps et reçu avant toute enquête cinquante coups de fouet. Le consul d'Italie adressa une protestation des plus énergiques contre cet acte contraire à toutes les règles du droit des gens. Le gouverneur russe se contenta de hausser les épaules ; et le malheureux Italien, qui selon tous les indices, est complètement innocent, est encore en prison. Le fait ne serait pas isolé, les autorités russes ne reconnaissent aux consuls européens en Bulgarie aucune situation internationale légale.

Il paraît certain que le *Cimbria*, un des plus rapides marcheurs du Lloyd a quitté Hambourg dans des conditions singulièrement mystérieuses qui laissent supposer qu'en cas de guerre entre la Russie et l'Angleterre, il serait destiné à faire la course dans les mers de la Chine et du Japon.

C'est un steamer de 3,000 tonnes. Sorti de l'Elbe le 8 avril, il a, le 13, reçu à bord, à Revel, 500 soldats de marine russe, des provisions, des munitions, des canons, etc. ; le 19, il est parti vers l'océan Pacifique, comme on a tout lieu de le supposer. Grâce à son extrême vitesse, le *Cimbria* peut devenir extrêmement dangereux pour le commerce anglais, autant que l'*Alabama* l'a été pour le commerce des Etats du nord de l'Amérique. Le *Cimbria* a fait récemment le trajet de New-York à Southampton en huit jours et vingt-deux heures.

CHRONIQUE LOCALE
AVIS IMPORTANT

Pendant toute la durée de l'Exposition, il sera accordé, à toutes les personnes qui se pré-

senteront avec la quittance d'abonnement au *Journal du Lot*, une réduction de 25 % sur le tarif des Photographies de ma maison, depuis le format carte jusqu'au format 30/40 cent, tête 1/2 nature.

La photographie PIERRE PETIT est la plus importante de France, son installation nouvelle, où sont exposés tous les produits de cette merveilleuse invention, en fait un musée des plus intéressants à visiter. Daguerreotype, peintures, agrandissements, émaux, etc. Composent cette exposition, où figurent les célébrités Françaises et Etrangères.

Si on veut son portrait ou des reproductions, c'est à PIERRE PETIT qu'il faut s'adresser, 27-29-31 place Cadet, Paris.

M. Bourseuil est nommé directeur des postes et télégraphes à Cahors.

M. Fiston est nommé sous-directeur.

Les deux individus qui ont dernièrement assailli et blessé un soldat vers 10 h. du soir dans la rue de la Banque, ont été condamnés chacun à 20 jours de prison.

Le journal bonapartiste de Cahors, qui a imprimé ces mots : *La chienne d'Exposition*, est tout heureux et tout fier de son infâme langage. Il ne répète pas cette grossièreté, mais il l'accentue dans les termes suivants, que nous dénonçons de nouveau comme traduisant avec une parfaite exactitude les sentiments qui animent et dirigent le parti de l'invasion :

Ceux de nos compatriotes qui iront se promener pendant l'exposition dans cette forêt de Bondy — vous allez encore bondir — qui s'appelle Paris, et qui en reviendront parfaitement nettoyés et détroussés, nous en diront des nouvelles.

On écrit de Castres :

Un accident a eu lieu au champ de tir du Causse pendant des expériences de dynamite. Plusieurs officiers d'artillerie ont reçu de légères meurtrissures, qui ont laissé plus de traces sur leurs habits que partout ailleurs. Il faut toutefois, faire une exception pour un officier de l'armée territoriale qui a reçu à l'œil une blessure assez grave. Mais on croit que dans quelques jours l'organe atteint sera revenu à l'état normal.

Le télégraphe nous apprendait hier que les deux inculpés, seuls retenus par l'accusation dans l'affaire dite de l'Internationale, avaient été condamnés, l'un à deux ans et l'autre à treize mois de prison. Ce dernier, le nommé Pédousant, qui était employé chez Brandus, éditeur de musique, est de Toulouse. C'est un jeune homme de vingt-cinq ans, dit le *Figaro*, belâtre, très content de lui, un type de joli garçon coiffeur.

Le Vinage à prix réduit.

La pétition suivante se signe dans le département de la Haute-Garonne et dans les départements de la région :

Messieurs les sénateurs,

Dans sa séance du 10 avril dernier, le conseil général de la Haute-Garonne a émis le vœu suivant :

1° Que, dans le traité définitif qui doit être prochainement négocié avec l'Espagne, la prime d'importation existant au profit des vins espagnols ne soit pas maintenue ;
 2° Que le gouvernement, tout au moins, n'use pas de la faculté que lui donne l'art. 10 de la convention de proroger la durée de cette convention au-delà du terme de deux ans ;

3° Enfin, et surtout, que la loi de 1864 ne soit abrogée ni directement par une nouvelle loi qui accorderait le vinage en franchise, ni indirectement par une réduction des droits sur les alcools qui, en l'état de nos finances et de notre législation (sur l'impôt des boissons) ne pourrait être accordée que pour favoriser le vinage.

Ce traité va développer l'importation en France des vins espagnols, et il ne constitue aucun avantage sérieux en ce qui touche l'importation de nos vins en Espagne : les vins espagnols ne sont grevés que d'un droit de 3 fr. 50 par hectolitre, tandis que les vins français paient 6 fr.

Dans son rapport au conseil général, M. Pujos ajoutait :
 « Cette irrégularité de traitement est bien plus grave qu'elle ne le paraît au premier abord, si l'on considère que les vins d'Espagne sont beaucoup plus alcoolisés que les vins français.

Les vins d'Espagne ont, en effet, soit naturellement, soit par l'effet du vinage, environ 15 degrés d'alcool, tandis que nos vins n'en ont naturellement que 11. Il y a donc une moyenne entre les deux qualités de vin un écart de 4 degrés, et, contrairement à ce qui devrait être, c'est précisément le vin le plus riche en alcool et, par conséquent, le plus recherché par le commerce, qui est soumis à la taxe la plus faible. L'avantage pour les vins d'Espagne est donc évident, et il est facile d'en calculer l'importance. Il suffit de rechercher quels sont les droits qu'en l'état de notre législation un propriétaire français serait obligé de payer pour ajouter à son vin les quatre degrés d'alcool pur qui lui manquent pour en arriver au degré des vins d'Espagne.

Ces départements ont compris qu'il était impossible pour eux de détruire les effets de la convention franco-espagnole au moyen de l'abrogation de la loi du 8 juin 1864 et du retour au vinage en franchise. Leurs députés ont demandé immédiatement le rétablissement du vinage. Ils ont déclaré qu'ils étaient prêts à voter la convention si le gouvernement s'en

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.
 7 mai 1878. (29)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Première partie.

LA MAIN FORCÉE

— Tuer mon enfant, ce serait exécrable. Oh ! vous ne dites pas vrai, fit la pauvre femme éplorée. Vous seriez un monstre !
 — Lorsqu'il s'agit de faire le mal, dit le Hollandais froidement, je ne mens jamais, madame, et je suis toujours un monstre.
 Louise regarda le comte avec épouvante et lut dans son âme.
 — Oh ! il le ferait ! il le ferait ! murmura-t-elle, morte de terreur. Blondel, tu me pardonneras ?
 Elle courut vers la petite table et prit la nomination d'un mouvement convulsif.

— Et si je vous remets ce papier signé ?
 — Votre fils sera sauvé.
 — Il me sera rendu ?
 — Il vous sera rendu.
 — Immédiatement ?
 — Ah ! pardon. La main qui élève peut renverser, et je serais à la Bastille avant d'avoir pris possession de mon emploi.
 — Mais quand me le rendrez-vous ?
 — Le jour où l'arc de triomphe de la porte Saint-Denis sera complètement édifié.
 — Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria Louise avec un sanglot, oh ! je ne puis pas laisser mourir mon enfant !... Vous me jurez de respecter sa vie, monsieur ?
 — Sur ma mère, la seule chose que j'ai eu desacré dans ce monde, dit le comte, je jure de vous rendre votre enfant.
 En ce moment, la porte du cabinet s'ouvrit et le prévôt parut suivi de Blondel et de la mère Taupier.
 — Mon mari ! exclama Louise.
 — Il était temps, fit le comte.
 — Que dit donc Mariette Taupier, madame, que le ravisseur de sa fille est avec vous ?
 — Le voilà ! dit la veuve en désignant le comte d'un geste énergique.
 Blondel ayant suivi le mouvement de Mariette :
 — J'ai vu, en effet, dit-il, cet homme rôder autour de la maison de Madeleine ;

il m'a même fait mettre l'épée à la main.
 — Ah ! ah ! se dit Guillaume en se frottant les mains de satisfaction dans l'entre-bâillement de la porte, tire-toi de là si tu peux, mon gaillard... Cette fois on n'a qu'à me demander si je le connais, je te vais un peu dévisager, sois-en sûr.
 — Un duel avec cet homme, questionna le prévôt, et pourquoi ?
 — Une simple insolence de passant, dit Blondel. Rien de plus.
 C'est donc bien lui, Mariette, reprit le prévôt, qui a enlevé votre fille ?
 — C'est lui, je l'affirme.
 Louise se décida enfin à parler.
 — Vous vous trompez tous, dit-elle de sa voix la plus naturelle, monsieur est un homme de talent qui m'est spécialement recommandé, et ma protection lui est acquise.
 Puis, s'adressant au prévôt :
 — J'aurai même une grâce à vous demander, mon ami.
 — Une grâce ? dit-il.
 — Non un service.
 — Parlez, madame.
 — Ce serait de signer ce papier.
 Et elle présenta la nomination préparée par le comte de Rheinberg.
 — Le prévôt la prit et la lut.
 — Mais cette pièce donne à M. Toussein Gardener le sous-commandement des travaux de la porte Saint-Denis.
 — Fonctions, en effet, que je sollicite,

monsieur, dit le comte en s'inclinant.
 — Vous demandez beaucoup, monsieur, et je ne sais si M. Blondel consentira à telle chose.
 Louise regarda l'architecte avec un expression qui voulait être comprise.
 — Monsieur Blondel, dit la jeune femme, y consentira... si je l'en prie... j'en suis sûre.
 — Cet accent de prière... se dit l'architecte en lui-même, que doit-il révéler... ?
 — Quelle est votre réponse ? demanda le prévôt en s'adressant à Blondel.
 — Je ne puis être contraire aux volontés de madame, répondit celui-ci en cherchant à comprendre.
 — C'est différent, reprit le prévôt.
 Il alla à la petite table et signa la nomination.
 — Il la remit ensuite au comte.
 — Vous vous entendrez avec M. Blondel, dit-il. Faites bon ménage ensemble, voilà tout ce que je demande.
 — Monsieur le prévôt, répondit le Hollandais, si vous, madame, je vous remercie. Je remercie aussi monsieur Blondel et puis l'assurer qu'il n'aura pas à se repentir de m'avoir accepté pour auxiliaire.
 Puis, se tournant vers la mère Taupier :
 — Quant à vous, bonne femme, une ressemblance vague vous égare sans doute ;

je vous pardonne... Je fais des vœux pour que vous retrouviez votre fille.
 — Et bas à Louise, en s'inclinant devant elle :
 — Vous avez fait ce que j'attendais de vous ; je ferai ce que vous attendez de moi. Messieurs !
 Il salua le prévôt et l'architecte, fit un geste de protection à Mariette, lança un regard terrible à Guillaume et sortit en affectant l'air le plus important.
 Cette fois les valets se courbèrent jusqu'à terre sur son passage.
 — J'en suis pour ce que j'ai dit, murmura Guillaume, cet homme, c'est le diable en personne.
 Le prévôt, charmé d'avoir pu complaire à sa femme, lui baisa la main et se retira en assurant Mariette de tout son dévouement.
 La pauvre mère n'écoutait plus rien. Elle avait cru tenir le coupable et elle le voyait s'échapper.
 Qu'allait-elle faire ?
 Blondel, lui, s'approcha de Louise.
 — Qu'avez-vous exigé, madame ?
 — Il le fallait.
 — Pourquoi ?
 — Ne m'interrogez pas.
 — Enfin est-il ce qu'il dit être ?
 — Je ne sais.
 — Eh bien !
 — Oh ! ménagez cet homme.
 (A suivre.)

pageait à poursuivre l'abrogation de la loi du 8 juin 1864. Le gouvernement l'a promis. Il a été entendu que le vinage en franchise ou à droits réduits serait concédé à la France entière, sans la distinction que la loi du 17 mars 1852 contenait au profit de sept départements. Les députés de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales savaient qu'en autorisant l'alcoolisation des vins français on rétablissait l'égalité entre ceux-ci et les vins espagnols, mais ils savaient aussi que le vinage ne convient principalement qu'aux vins du bas Languedoc, qui se rapprochent le plus de la qualité des vins espagnols et par le degré d'alcool et par la couleur.

Il n'en est pas de même des vins de la Haute-Garonne, qui sont moins colorés et plus délicats. Les vins du bas Languedoc, en raison de leur abondance extraordinaire, de leur richesse en alcool et en couleur, nous font déjà une concurrence que nous ne pouvons soutenir. Si par l'alcoolisation vous permettez encore à des vins d'échapper à la situation que leur avait créée la loi du 8 juin 1864, qui protégeait les départements du Centre et de l'Ouest contre leur invasion, nous serons dans l'impossibilité de soutenir à la fois, et la concurrence des vins du Sud-Est et celle des vins espagnols.

Plusieurs des cantons du département de la Haute-Garonne produisent des vins de bonne qualité; mais les quantités sont relativement faibles, et les prix ne peuvent être rémunérateurs, s'ils sont les mêmes que ceux des vins du bas Languedoc. L'arrondissement de Moret a vu en quelques années se développer la culture de la vigne, et il est exposé à perdre le fruit de son travail et de l'industrie des propriétaires qui se sont livrés à cette culture, le jour où le vinage serait rétabli.

En outre, le vinage ne se fait pas seulement avec des alcools de vin, mais principalement avec des alcools de betterave, de pommes de terre, de riz et de grains. Il en résulte que ce sont les alcools du Nord qui viennent peser sur les marchés du Midi, et faire encore baisser les prix déjà si peu rémunérateurs.

L'addition d'alcool de grains aux vins du bas Languedoc n'est pas favorable à la santé du consommateur. Il est reconnu aujourd'hui que ces sophistications sont très-nuisibles à la santé.

Voilà donc l'effet de la convention avec l'Espagne et de la franchise du vinage.

1^o Partir considérable pour le Trésor, qui va être privé de la perception des droits sur les alcools employés en vinage;

2^o Fraudes favorisées et sophistications des vins compromettant la santé des consommateurs;

En évaluant ces droits à 156 fr. par hectolitre d'alcool, les quatre degrés représentent une somme de 6 fr. 24.

Ce serait donc une prime d'importation de 6 fr. 24 par hectolitre qui serait accordée aux vins espagnols, s'ils entraient en franchise; mais comme ils sont soumis à une taxe de 3 fr. 50, il faut retrancher cette somme de celle de 6 fr. 24, et la prime d'importation au profit des vins espagnols est, en définitive, de 2 fr. 74 ou, suivant les calculs de M. Pazy, de 3 fr. 05 c.

Il est incontestable que l'Espagne est appelée par la nature de son sol et de son climat à devenir un pays de très-grande production vinicole. La Catalogne seule est en mesure de produire autant de vins que le bas Languedoc tout entier. En ce moment même, l'Aragon produit en cépages de Carignan plus que quatre départements français. Il a produit douze millions d'hectolitres.

Il y a là un danger considérable pour les propriétaires de vignes des départements voisins de la frontière. Ils auront à subir une concurrence fâcheuse dont les effets se feront plus tard très-vivement sentir sur les finances de l'Etat.

3^o Ruine des vignobles de certains départements;

Il nous paraît impossible que le Sénat veuille consacrer de semblables injustices et commettre de telles fautes politiques, financières et économiques. C'est pourquoi nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien accueillir favorablement le vœu qui a été si sagement exprimé par le conseil général de la Haute-Garonne.

Il est favorablement le vœu qui a été si sagement exprimé par le conseil général de la Haute-Garonne.

Nous sommes avec respect, messieurs les sénateurs, vos très-obéissants et dévoués serviteurs.

Le 1^{er} mai 1878.

Il serait à souhaiter qu'une telle initiative soit prise chez nous, et qu'une pétition analogue se signe dans le département du Lot.

Pour la chronique locale : A. Layton.

BULLETIN VINICOLE

Paris, 6 mai 1878.

Vins. — L'aspect des vignes est généralement satisfaisant. Les gelées sont maintenant peu probables, mais d'ici la récolte, il y a encore les craintes de la coulure, de la grêle, de la sécheresse, etc. Espérons que nous n'aurons pas ces calamités et que la récolte 1878 sera abondante et de bonne qualité, mais en tous cas nous aurons à tenir compte sur la diminution certaine de production que donneront les vignes atteintes du phylloxera dont les ravages se multiplient. Les affaires sont toujours très-calmes sur la plupart de nos marchés de province et les prix stationnaires, on espère toujours une reprise prochaine des affaires en raison des besoins signalés de toutes parts.

Dans les régions méridionales l'activité de la végétation et les craintes de gelée, qui disparaissent contribuent à rendre les détenteurs plus conciliants et les cours des vins éprouvent fortement une dépréciation. Quelques ventes importantes ont été faites à des prix en baisse de 4 à 5 fr. par hectolitre sur les prix payés il y a deux mois. Cette baisse ne doit pas faire de grands progrès, car le stock actuel des vins est assez restreint.

Les correspondances du Roussillon annoncent que la température est très favorable à la vigne dont la végétation est splendide et malgré cette bonne situation, les transactions sont presque nulles.

Sur le marché de Bercy, la situation est meilleure les affaires ont été très bonnes pendant cette dernière quinzaine pour le commerce de détail, la reprise paraît générale.

DERNIÈRES NOUVELLES

Correspondance particulière du Journal du Lot.

Huit élections législatives ont eu lieu dimanche pour remplacer deux députés décédés et six députés invalidés.

Six républicains et deux bonapartistes ont été nommés. L'un des bonapartistes élus, M. Desloges, à Caen, remplace un député du même parti; ce collègue n'avait jamais appartenu au parti républicain; mais si le progrès de l'idée républicaine n'y a pas été assez grand pour nous donner le succès, du moins peut-on constater par les chiffres du scrutin qu'il a été très-sensible. L'autre bonapartiste, M. Maréchal de Périgueux, avait été invalidé; il revient aujourd'hui avec 400 voix de moins qu'au 14 octobre 1877.

Sur les six républicains élus, on remplace un député républicain décédé, M. Maitret, à Chaumont (Haute-Marne). Les cinq autres, MM. Paul de Rémusat, Billy, Corentin-Guyho, Morel et Saint-Martin remplacent cinq candidats officiels du 16 mai invalidés par la Chambre.

La série des élections du 5 mai complète donc dignement, en la continuant, la suite des succès remportés par les républicains aux trois séries des 27 janvier, 3 mars et 7 avril derniers. (Temps.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot)

Paris, 7 mai, 2 h., soir.

La nuit dernière, à l'occasion de la rentrée du Parlement anglais, le chan-

celier de l'Échiquier a déclaré que des négociations actives continuaient, mais qu'il était nécessaire que l'Angleterre prit ses précautions en cas d'insuccès.

Les dépêches de Londres de ce matin disent que les journaux anglais sont satisfaits de ce langage.

Bourse de Paris

Cours du 7 mai.

Table with 3 columns: Valeurs diverses, Clôture du 6 mai, Clôture précédente. Rows include Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. %, Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 p. %.

Etude de M^e Auguste SOURBIEU, avoué-licencié, rue de la Mairie, successeur de M^e Pouzergues.

VENTE AU TRIBUNAL Par suite de faillite D'UNE MAISON.

Située à Cahors, faubourg St-Georges, ayant appartenu au sieur Antoine Couderc.

L'adjudication aura lieu le Lundi, 27 Mai 1878, à onze heures et demie précises, au Palais de Justice de Cahors, devant M. Arnault, juge commissaire.

On fait savoir à qui il appartiendra que, par jugement en date du trois avril dernier, le tribunal civil de Cahors a ordonné, sur les poursuites de M. Emile Maire, syndic de la faillite dudit sieur Antoine Couderc, la vente des immeubles dépendant de ladite faillite.

Le cahier des charges a été déposé au greffe par M^e Sourbieu, avoué soussigné, constitué aux fins de ladite vente.

Les biens dont s'agit dont la désignation suit, seront vendus en un seul lot.

Désignation

Une Maison sise à St-Georges, faubourg de la ville de Cahors, confrontant aux propriétés des héritiers Lacombe, avec propriété des époux Bargines et avec la route; le sol de ladite maison est d'une contenance d'environ soixante-cinq centiares, formant lesdites maison et sol, les numéros 56 bis 56 bis du plan de la matrice cadastrale de la commune de Cahors, section N.

Elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier et d'un deuxième étage; le toit de ladite maison est à un tombant d'eau, elle est couverte en tuiles canals; la porte d'entrée est au rez-de-chaussée; de chaque côté de la porte se trouvent deux magasins.

Mise à prix

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix fixée par le jugement sus-énoncé du trois avril mil huit cent soixante-dix-huit, à la somme de mille francs, ci 1,000 fr.

En déduction desquels viendront les frais taxés et publiés avant l'adjudication, ainsi d'ailleurs que cela est plus explicitement indiqué au cahier des charges déposé pour arriver à la vente, en sus de Cahors, le quatre mai mil huit cent soixante-dix-huit.

L'acqué poursuivant,

AUGUSTE SOURBIEU.

Enregistré à Cahors, le mai mil huit cent soixante-dix-huit, For case reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : GIBBERT, receveur.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres, 34 ans de succès 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant réconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraichissant; combattant depuis trente ans avec un variable succès les mauvaises digestions (dyspepsie, gastrites, gas-

troentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consommation), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et panyreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revaléschiere. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et sturdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revaléschiere enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revaléschiere chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinet, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 44 (4 mai).

Congrès des sociétés savantes des départements. — Discours de M. Bardoux. — Rapport de M. Blanchard. — Compte-rendu de la section des sciences. — Introduction et succession des vertébrés en Amérique, par M. G. O. Marshall. — La géologie de la Corse, par M. Hollande. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 44 (4 mai).

Ouverture de l'Exposition universelle. — De l'influence intellectuelle de l'Allemagne sur la France, par M. Joseph Reinach. — Le congrès des sociétés savantes. — La section historique, par M. Georges de Nouvion. — L'association pour l'encouragement des études grecques en France, ses travaux, d'après M. Gustave d'Eichthal. — Les Épopées françaises, par M. Léon Gautier. — Notes et impressions, par N***. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Librairie FIRMIN DIDOT, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille
Sous la direction de M^{me} Emmeline Raymond
L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes...

commandée.
Prix pour les départements :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro.

Voulez-vous guérir vos rhumes aigus ou chroniques, bronchites, catarrhes, asthme, irritations de la poitrine et de la gorge, ainsi que vos douleurs, sciaticque, Lumbago, etc., sans prendre la moindre drogue, appliquez-vous un PAPIER LARDY à l'extrait de piment, qui déplace le mal en détournant le sang vers la peau. 1 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies.

Éviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ACHETEZ VOS MONTRES

A. ROBERT, Fab^l
Economie réelle. — Garanties sérieuses.

Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^l gratuits et francs

Le Professeur BARTH, médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, a constaté dans le Moniteur des Hôpitaux du 30 juin, les bons effets du Phosphate de Fer de Leras, docteur en sciences, dans le traitement des diverses affections tenant à l'appauvrissement du sang, et à toutes les maladies auxquelles les jeunes filles et les dames sont sujettes. Sur plus de deux cents expériences faites à l'hôpital, il avait toujours obtenu des résultats plus remarquables qu'avec tous les ferrugineux connus.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

J'ai l'honneur de prévenir ma nombreuse clientèle que pour cause de fin de bail je fais une liquidation générale. La limite de temps qui m'est donnée pour quitter le local que j'occupe, m'oblige, pour écouler rapidement les Marchandises que j'ai en ce moment en magasin et qui consistent en Rouenneries, Soieries, Châles, Confections, grand assortiment de Tissus fantaisie pour dames; Draperie en tout genre pour hommes, de faire un grand rabais sur tous ces articles.

Mes assortiments étant encore considérables, les personnes qui voudront profiter de l'occasion exceptionnelle de bon marché que je leur offre trouveront chez moi les articles de nouveautés tant pour hommes que pour dames les plus avantageux.

P. ALIX,
Maison Graniou, rue de la Mairie, en face de l'Hôtel-de-Ville.

ORFÈVRERIE CHRISTOFFLE

ORFÈVRERIE
ARGENTÉE ET DORÉE
Aujourd'hui que tous nos couverts, sans exception, sont argentés sur METAL BLANC, ils ne porteront plus à l'avenir aucun poinçon distinctif de la nature du métal. Nous prions donc notre clientèle de ne plus désigner désormais nos couverts que sous le nom de : COUVERTS CHRISTOFFLE.

COUVERTS ARGENTÉS SUR METAL BLANC

Manufacture à Paris, rue de Bondy, 56

REARGENTURE ET DORURE

Christoffle et Cie

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.
A PRAYSSAC (LOT)
Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse)
Moulins à farine, Pompes d'irrigation (Sciéries), etc.
Manège seul, prix 400 fr. — Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 85 à 250 fr. — Charrue vigneronne à blancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel. — Mabilles de 170 à 1,000 fr. — Foutoirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins, de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double, sans perte de rendement). — Huilerie. Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

TOPIQUE DULAC
Guérison radicale des cors aux pieds
PHENOLINE DULAC
Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées
LIQUEUR VINEUSE
dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

GUERRE AUX AFFECTIONS NERVEUSES
GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE
ELECTRO-BAGUE VOLTAÏQUE ANTI-RHUMATISMALE
PILE ÉLECTRIQUE PRATIQUE mise à la portée de tout le monde

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M. LINON
FLEURISTE en tout
Galerie de Fontenille
boulevard Nord à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes, votives; Galons et devant d'autel brodé or.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA
boulevard Nord, à Cahors.
On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :
400 fr. de livres..... 5 fr. par mois.
200 — — — — — 40 —
300 — — — — — 45 —
400 — — — — — 20 —
Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.
ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. ÉCHANGE DE VIEUX LIVRES.
NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal l'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

1878
ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF
DÉPARTEMENT DU LOT
PUBLIÉ AVEC L'AUTORISATION DE M. LE PRÉFET
PAR MM. LES CHEFS DE DIVISION DE LA PRÉFECTURE
SE TROUVE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS
Prix modérés
Tenu par GALLIOT
87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.
Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle, PARIS.

ARSENATE D'OR
Dynamis du Docteur ADDISON
Ce précieux reconstituant, dû à la combinaison de deux médicaments héroïques, combat victorieusement l'Anémie, les Maladies du système nerveux et celles provenant de l'appauvrissement du sang. Grâce à ses propriétés toniques et à la promptitude de son action, il est sans rival contre les Affaiblissements de l'organisme et les maladies causées par l'impureté du sang.
Le Flacon 6 fr. Ph^o GELIN, 38, r. Rochechouart et p^l Ph^o Envoi franco.
Dépôt à Toulouse, pharmacie Duclot, 35, cours des Balances.

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCAÏQUE
EAUX-BONNES
B. Pyrénées. — Saison 15 mai-15 Octobre.
Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Goutte, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.
Préviens sûrement la Phthisie pulmonaire.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

ÉTABLISSEMENT THERMAL
WICHY
(Ailier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Ailier)
SAISON DES BAINS
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabaret de lectures. — Salon réservé aux Danseurs. — Salons de jeux et de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Ecrire : Administration de la C^{ie} concessionnaire (PARIS), 22, Boulevard Montmartre

AVIS AUX MINOTIERS.
Un voyageur sérieux possédant une bonne clientèle à Bordeaux et dans les banlieues désire s'entendre avec un minotier de la localité pour la fourniture de ses clients. Ecrire poste-restante à Bordeaux aux initiales N. P. Bonnes références.